

Accords fiscaux—Loi

des paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire. Il en va de même ailleurs aussi.

Je voudrais vous donner une idée de l'ampleur des compressions qui seront pratiquées. Voici notamment les données pour Terre-Neuve. Au cours des cinq prochaines années, nous recevrons 187 millions de dollars de moins que prévu. Il y aura une augmentation, monsieur le Président. En effet, le gouvernement prétend que les subventions au titre de l'enseignement postsecondaire seront plus élevées cette année que l'an dernier. C'est vrai, mais les provinces toucheront moins que prévu. Il existait une entente fédérale-provinciale sur 5 ans, établissant certains montants mutuellement convenus. Les provinces ont donc arrêté leur comptabilité à partir de ces données et les universités en ont fait autant. Voilà maintenant que le gouvernement fédéral dit à Terre-Neuve qu'elle recevra 187 millions de dollars de moins que ce qui a été prévu, promis, convenu et négocié. Il lui dit qu'elle devra compenser en trouvant des fonds ailleurs. Terre-Neuve ne demande pas mieux, mais où va-t-elle les trouver? Comblera-t-elle cette insuffisance de fonds en réduisant ses services de santé, ses services hospitaliers, le nombre des lits d'hôpital, le traitement des infirmières? Comment va-t-elle combler ce déficit de 187 millions de dollars?

Je tiens à vous rappeler, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre et au gouvernement, qu'il s'agit de la province où le revenu par habitant est le plus bas, où les taxes de vente au détail sont les plus élevées, où le chômage est le plus aigu, dont les recettes financières sont les plus faibles, et pourtant on annonce à cette province qu'on lui versera 187 millions de moins que prévu au cours des cinq prochaines années.

Que sont censés faire à ce sujet les jeunes Terre-Neuviens, monsieur le Président? Je vais vous le dire. Parmi les jeunes Terre-Neuviens en âge de travailler, près de la moitié sont chômeurs car le taux de chômage dépasse nettement 40 p. 100 et se rapproche de 50 p. 100. Voilà quelle est l'acuité du chômage chez les jeunes de Terre-Neuve qui vont être pénalisés par le projet de loi.

Je sais que mon temps s'épuise, mais je voudrais lancer un dernier appel au gouvernement. Je tiens à dire au ministre des Finances qui est un homme enthousiaste et réfléchi, et je pense aussi un homme juste, que je comprends le problème que lui pose le déficit. N'allons pas cependant en rejeter le fardeau sur un groupe de Canadiens auxquels nous devrions accorder le plus d'attention et envers lesquels nous avons la plus grande responsabilité, nos jeunes. L'avenir de la nation est entre leurs mains. Je rappelle au ministre les paroles du juge en chef selon lequel nous ne devrions pas étrangler nos universités car nous risquons alors d'y former des étudiants médiocres ce qui finira par donner une nation de deuxième ordre. Cela, mon parti et moi ne saurions le tolérer. J'espère que les députés de la majorité ne le toléreront pas non plus.

• (1240)

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur un tout autre point. Après la période des questions, un rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a été déposé par un ministre au nom du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) qui était absent. Mon bureau et celui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), notre critique pour la consommation, ont essayé d'obtenir un exemplaire de ce rapport. Nous n'avons pu l'avoir qu'il y a quelques instants. Il y avait pourtant eu une séance à huis clos ce matin, à laquelle nous n'avons pu participer, alors que tous les représentants de l'industrie pétrolière y étaient présents.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Waddell: Monsieur le Président, je soulève cette question car elle met à mon avis en cause les privilèges d'un député.

Le président suppléant (M. Charest): Je comprends que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) souhaite exposer son argumentation, et il peut le faire dans un cadre différent, mais pas à ce stade du débat.

M. Deans: Monsieur le Président, c'est précisément pour cela que j'invoque le Règlement. Je voudrais faire une remarque sur la pertinence d'un rappel au Règlement. Pour qu'une telle intervention soit acceptable, il faut que le rappel au Règlement soit fait le plus tôt possible. C'est donc ce que je fais. Nous aurions de sérieuses difficultés si nous ne donnions pas maintenant au moins préavis de notre intention de soulever cet argument ultérieurement.

Si la présidence décide que nous devons le faire plus tard, nous l'accepterons. Toutefois, il est essentiel que la présidence soit informée d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège aussitôt qu'ils se présentent. Je demanderai donc à la présidence d'avoir l'obligeance de noter que nous lui avons donné préavis de notre intention de faire un rappel au Règlement et de nous en donner l'occasion soit tout à l'heure, soit lundi, conformément à la pratique normale.

Le président suppléant (M. Charest): La présidence en prend bonne note. Je voudrais simplement préciser ce que j'ai essayé d'expliquer sans m'étendre trop longtemps sur cette question. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement dans le cadre de notre débat actuel. Je comprends que le député de Vancouver—Kingsway souhaite se plaindre d'une procédure. Si je ne me trompe, le rapport a été déposé et il sera aussi distribué aujourd'hui. Si le député et le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique estiment avoir matière à rappel au Règlement, ils peuvent mettre ce rappel par écrit et le présenter à un moment opportun. J'allais dire que j'espérais avoir ainsi clarifié la situation, mais je vois que le député de Hamilton Mountain se lève.

M. Deans: J'interviens dans le cadre du débat.